

# CONTRAT CADRE DE RURALITÉ

## PETR du PAYS D'AUCH

### 2017-2020



Etabli entre

**L'Etat**, représenté par le préfet de Gers, **Pierre ORY**

et

**Le Syndicat Mixte de Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du  
« Pays d'Auch »**, représenté par son président **Franck MONTAUGE**

*Comprenant en 2016 les Etablissements publics de coopération Intercommunale à fiscalité propre suivants : Grand Auch Agglomération et la Communauté de communes Cœur de Gascogne, amenées à fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes Val de Gers et la Communauté de communes Hautes Vallées, amenées à fusionner le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ainsi que la Communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne et la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne*

ci-après dénommé les porteurs du contrat ;

et

**Le Conseil Régional d'Occitanie**,  
représenté par sa présidente **Carole DELGA**

**Le Conseil Départemental du Gers**,  
représenté par son président **Philippe MARTIN**

**La Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie**  
représentée par son directeur régional **Thierry RAVOT**

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

## Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département du Gers et de la région Occitanie, Pyrénées Méditerranée, à travers :

- d'une part, le **Contrat Régional Unique** signé le 17 décembre 2015 par Martin MALVY, Président du Conseil Régional, Philippe Martin, Président du Conseil Départemental du Gers, Franck MONTAUGE, président du PETR Pays d'Auch et Franck MONTAUGE Président de Grand Auch Agglomération,
- d'autre part, avec le « Contrat Départemental de Développement » (C2D), contrat signé entre le Département et chaque EPCI à fiscalité propre sur la période 2017-2019, en vue d'accompagner la dynamique de développement du territoire sur des projets d'investissement structurants,
- Enfin avec les politiques sectorielles des collectivités régionales et départementales

Le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/ Région 2015-2020 de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées approuvé le 16 décembre 2016 par la Commission Permanente de la Région Occitanie, rappelle la volonté commune de l'Etat et de la Région d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi dans les territoires de la région Occitanie en mobilisant l'ensemble des politiques publiques dans le cadre de stratégies dynamiques de développement durable élaborées à l'échelle de chaque territoire.

L'Etat et la Région ont la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables, non seulement au titre des programmes européens, mais aussi du CPER, en relation avec leurs dispositifs de droit commun.

L'Etat et la Région réaffirment également leur détermination à agir pour l'emploi, l'attractivité et la qualité de la vie dans les territoires ruraux en soutenant le maintien et la création de services de qualité aux Publics, en particulier dans les bassins de vie ruraux et de montagne.

Pour ce faire, L'Etat et la Région conviennent de rendre complémentaires leurs dispositifs contractuels pour le développement des territoires ruraux.

Ainsi, le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/Région 2015-2020 de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées précise les dispositions suivantes relatives aux Contrats de Ruralité :

- les **périmètres** des contrats de ruralité ont vocation à s'inscrire en cohérence avec ceux des actuels contrats régionaux ou des territoires de projets tels que les Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ou ceux faisant actuellement l'objet d'une contractualisation dans le cadre des dynamiques territoriales initiées par la Région en sa qualité d'autorité de gestion des Fonds Européens (ATI, GAL/LEADER),

- Les **thématiques** prioritairement soutenues dans le cadre des Contrats de Ruralité sont les suivantes :

- accès aux services, aux équipements et aux soins,
- revitalisation des bourgs-centres,
- attractivité et développement du territoire,
- mobilités durables et innovation numérique,
- transition écologique et énergétique,
- cohésion sociale, emploi et formation.

- les Contrats de Ruralité permettent de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un Projet de Territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des Programmes Opérationnels annuels jusqu'en 2020.

# I) Présentation générale du territoire

## A) Le territoire du contrat

Créé en 2002 sous forme associative, le Pays d'Auch s'est transformé en Syndicat Mixte « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » Pays d'Auch approuvé par arrêté préfectoral en date du 07 avril 2015.

Comprenant AUCH, le chef-lieu du département, le territoire s'étend vers le sud du département du Gers et englobe :

- 135 communes
- 6 EPCI : Grand Auch Agglomération, CC Coeur de Gascogne, CC Val de Gers, CC Cœur d'Astarac en Gascogne, CC Hautes Vallées, CC Astarac Arros en Gascogne.
- 2 unités urbaines.

A noter que dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par le Préfet du Gers le 25 mars 2016, il sera opéré au 1<sup>er</sup> janvier 2017 deux fusions d'EPCI entre :

- Grand Auch Agglomération et la Communauté de Communes de Cœur de Gascogne
- La Communauté de Communes de Val de Gers et la Communauté de Communes des Hautes Vallées

ramenant le nombre d'EPCI à quatre sur le même périmètre.

Le territoire représente 64 076 hbt sur 1 779km<sup>2</sup> (36 hab/km<sup>2</sup>). Hors l'unité urbaine qui comprend Auch, Pavie, Duran, le territoire est très rural et se caractérise par une faible densité de population (25hbt/km<sup>2</sup>) se situant en dessous du seuil des 30 hbt/km<sup>2</sup> retenu par l'INSEE pour les territoires ruraux.

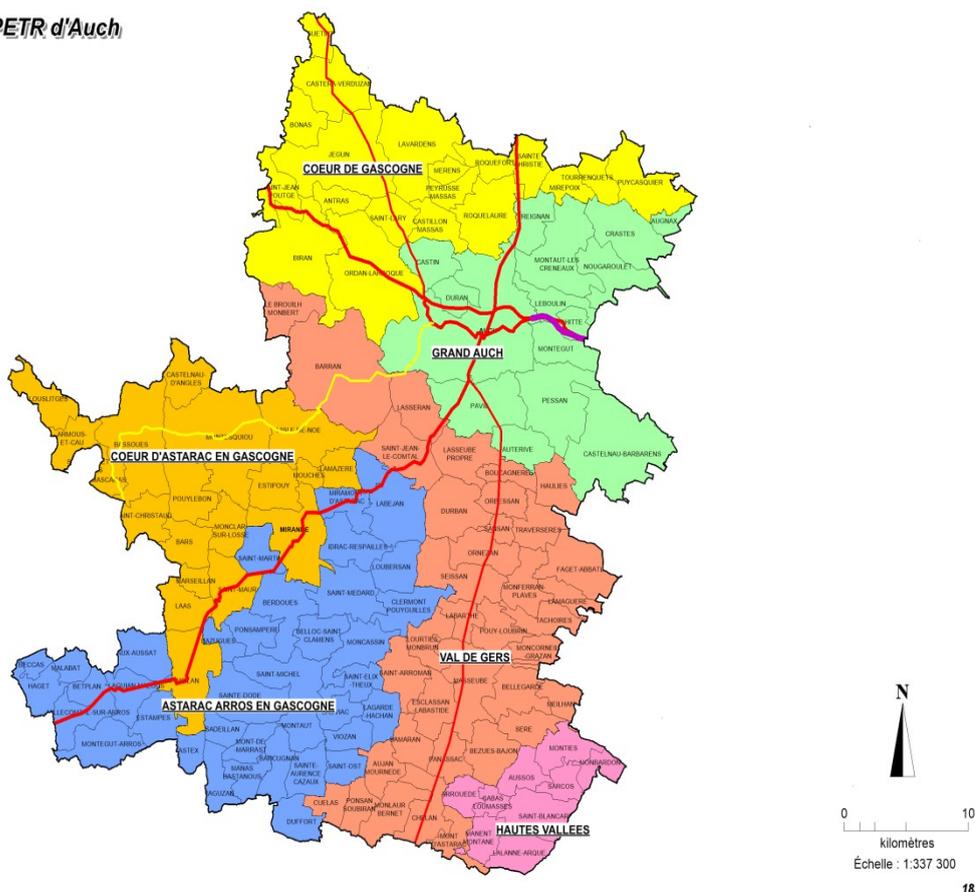
Depuis sa création, le territoire a été porteur de nombreux dispositifs (Contrat de pays, programme européen Leader, convention territoriale, contrat d'agglomération...).

Lors de sa séance du 23 septembre 2016 le comité syndical du PETR a décidé d'être le porteur du Contrat de Ruralité pour le Pays d'Auch.

## Positionnement géographique du PETR Pays d'Auch et sa composition



**PETR d'Auch**



- Quelques données socio-économique du territoire

Un territoire qui se caractérise par une forte ruralité et marqué par une faible densité de population (25 hbt/km<sup>2</sup>).

Pour autant, on relève une population en constante hausse (1999 : 59 668 hbt – 2012 : 64 076 hbt), qui se décline dans les strates suivantes :

- 0 à 19 ans : 21,2%
- 20 à 65 ans : 55.3%
- + 65 ans : 23.5%

Un taux de chômage en dessous de la moyenne régionale de 10,7% (contre 14,8% sur la région Occitanie)

Le territoire est traversé par 2 voies nationales :

- Du Nord au Sud par la RN21 : venant d'Agen (Lot et Garonne) elle traverse Auch, Mirande, Miélan, pour relier Tarbes (Hautes Pyrénées) ;
- D'Est en Ouest par la RN 124 : venant de Toulouse (Haute Garonne) elle traverse le territoire au Sud à Auch et relie Mont de Marsan (Landes).

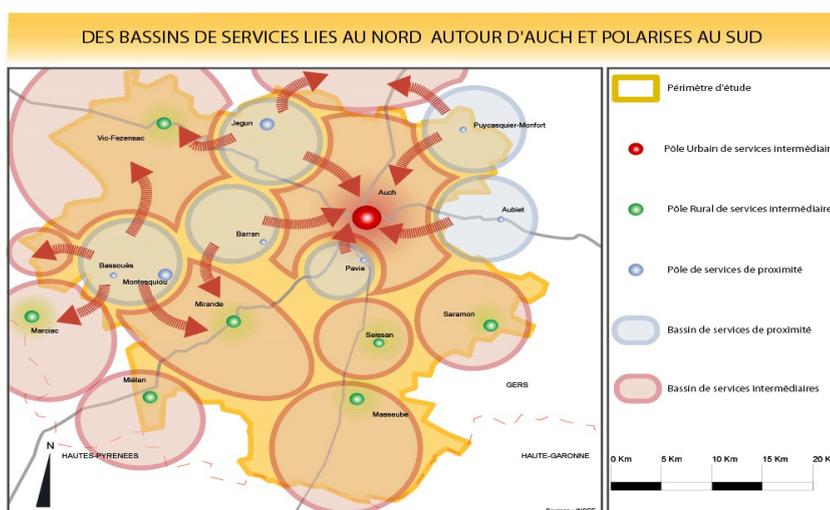
Deux autres voies départementales maillent ces 2 axes nationaux : la RD 930 qui rejoint Condom au départ d'Auch et la RD 929 qui traverse Pavie, Seissan et Masseube.

Hors ces infrastructures routières, le territoire est marqué par un fort enclavement avec des difficultés de liaison Nord-Sud et Est-Ouest.

## B) Les enjeux du territoire

Le PETR Pays d'Auch est organisé autour de **bassins de services liés au Nord autour d'Auch, et polarisés au Sud autour des bourgs centres**, avec :

- Auch comme **pôle urbain** de services intermédiaires ;
- Pavie, Montesquiou, Bassoues, Barran, Jégun, Puycasquier, comme **pôles de services de proximité** ;
- Mirande, Miélan, Masseube, Seissan, comme **pôles ruraux de services intermédiaires**.



Le défi du PETR est de contribuer au développement harmonieux de ce territoire à faible densité de population caractérisé par une hyper « ruralité » qui touche la quasi-totalité des communes du PETR. Du fait de son hyper ruralité, les difficultés rencontrées par les collectivités sont les suivantes : le vieillissement de la population, l'enclavement, les faibles ressources financières et le manque d'équipement et de services.

Il est à noter que des parties importantes de ce territoire sont en déprises économique et démographique sensibles. Les problématiques agricoles concernant les activités d'élevage expliquent entre autres facteurs ces tendances.

Le contrat de ruralité constitue donc une opportunité pour permettre aux collectivités et EPCI ruraux de leur donner les outils et moyens de réaliser sur leurs territoires, les projets structurants dans les 6 thématiques déclinées ci-après.

### **C) Atouts/Forces/Opportunités/Menaces du territoire**

Pour chacune des 6 thématiques du Contrat de Ruralité les atouts/faiblesses/opportunités/menaces sont les suivantes :

#### 1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Au nord, des bassins de services organisés autour d'Auch, et polarisés au Sud autour des bourgs centres</li> <li>* Des projets de MSP sur le territoire</li> <li>* Maillage territorial étoffé en matière d'EHPAD</li> <li>* Développement du maintien de l'aide à domicile</li> <li>* Des dynamiques engagées autour de la mutualisation des services</li> <li>* Une attention et une volonté politique de maintenir des services publics en milieu rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un territoire encore enclavé, notamment sur sa partie Sud et rurale</li> <li>* Des difficultés à maintenir des commerces et des services de proximité en zone rurale</li> <li>* une démographie médicale en baisse avec une baisse attendue des professionnels de santé dans le Sud du Pays</li> <li>* des services essentiels insuffisants au regard de la croissance démographique et de l'évolution de la population (logements, services, équipements..)</li> <li>* Manque de logements intermédiaires en zones rurales</li> <li>* Un manque d'établissements d'accueil pour certains publics spécifiques</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une couverture numérique du territoire avant 2020</li> <li>* les potentialités de développement d'un territoire à travers la "Silver Economie"</li> <li>* Elaboration du Schéma Départemental d'Accessibilité des Services aux publics</li> <li>* Projet de Centre Rééducation Fonctionnelle d'envergure régionale sur le Nord du territoire</li> <li>* les volontés politiques à travers les projets de maisons de la santé ou des projets de maison de services à travers du foncier ou du bâti disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Vieillesse de la population</li> <li>* Risques de disparition des services publics en zone rurale notamment dans le domaine de la santé</li> <li>* Baisse des financements de l'aide à domicile et des surcoûts de fonctionnement en milieu rural dus à l'éloignement géographique</li> <li>* isolement des populations les plus fragiles en l'absence de solutions de mobilités</li> </ul>

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes/bourgs;

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>* Un prix du foncier compétitif</p> <p>* Des réseaux de services structurés en pôles autour des bourgs centres</p>	<p>* Une croissance déséquilibrée du territoire entre les zones rubaines et péri-urbaines et les zones rurales</p> <p>* Des difficultés à maintenir des commerces et des services de proximité en zone rurale</p> <p>* Des centres bourgs qui doivent se réorganiser pour faciliter l'installation de services de proximité avec leurs équipements publics correspondants</p> <p>* Baisse des aides des collectivités dans les financements d'opérations d'aménagement des centres bourgs</p> <p>Capacité financière des collectivités à porter des opérations de revitalisation de leur bourg centre</p> <p>* absence d'opérateurs en matière d'habitat et de commerce</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>* engouement croissant des populations pour le Gers et la Gascogne</p> <p>* Image attractive du territoire "où il fait bon vivre"</p>	<p>* Déprise de nombreux bourgs centres en zone rurale et enclavée</p> <p>* Baisse des dotations des financeurs publics (Département et région notamment)</p> <p>* Réglementation accrue sur les normes d'accessibilité et de sécurité</p> <p>Recul des aides historiques comme le FISAC</p>

3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);

ATOUPS	FAIBLESSES
<p><b>ECONOMIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Le territoire est situé sur le bon axe (prés de l'aéroport de Blagnac) de la métropole Toulousaine</li> <li>* Auch et son agglomération locomotive économique du territoire</li> <li>* des potentiels à développer (IAA, aéronautique, énergies renouvelables...)</li> <li>* la présence sur le territoire d'un pôle d'enseignement supérieur aux filières variées et avec un pôle recherche émergent</li> </ul> <p><b>TOURISME/PATRIMOINE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Label Grand Site et PAH du Grand Auch moteur sur le territoire</li> <li>* Richesse du patrimoine culturel et diversité des animations culturelles</li> <li>* Un réseau dense de structures d'accueil de touristiques (Office de Tourisme, Syndicats d'initiative.)</li> <li>* un positionnement des partenaires du tourisme (OT, SI et CDTL) sur le développement du territoire</li> <li>* une fréquentation touristique en hausse, génératrice d'emplois et de retombées économiques directes</li> <li>* un territoire propice au tourisme vert</li> </ul>	<p><b>ECONOMIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Un territoire encore enclavé au niveaux des infrastructures (Routes, ferroviaire, numérique...)</li> <li>* difficulté de recrutement liée à l'évolution des métiers et par manque de main d'œuvre</li> <li>* Concentration le long de la RN 124 du développement et des emplois au détriment des autres zones du territoire</li> <li>* déficit d'initiatives partenariales inter entreprises (formation partage et échange de compétences)</li> <li>* infrastructures routières inégalement développées (RN 124 à l'est, RN au Nord) creusant les déséquilibres territoriaux</li> <li>* Concurrence territoriale des autres territoires</li> </ul> <p><b>TOURISME/PATRIMOINE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* une image du territoire à co-construire pour en renforcer l'attractivité</li> <li>* Une image touristique à améliorer sur la qualité des infrastructures d'accueil (Hôtels, restaurants...)</li> <li>* Un réseau d'Office de Tourisme mal organisé (hors Grand Auch)</li> <li>* une signalétique touristique à améliorer</li> <li>* manque d'hotellerie haut de gamme</li> <li>* une offre d'hébergement inadaptée avec l'attente de la clientèle</li> </ul>

OPPORTUNITES	MENACES
<p><b>ECONOMIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Une offre foncière en ZAE basse, concurrentielle et attractive</li> <li>* Saturation des ZAE de la métropole et de sa proche couronne avec des prix exorbitants</li> <li>* le déploiement de la fibre optique par Orange (Grand Auch) et le SM Gers Numérique (reste du territoire)</li> <li>* les apports positifs des dispositifs SOHO SOLO pour l'attractivité du territoire</li> <li>* la couverture numérique du territoire avant 2020</li> <li>* les potentialités de l'Economie Solidaire et Sociale pour le territoire</li> <li>* la sylver économie source de développement économique et emplois</li> </ul> <p><b>TOURISME/PATRIMOINE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Potentiel de développement touristique à travers l'image de d'Artagnan</li> <li>* Image positive du territoire ("le bonheur est dans le Gers")</li> <li>* une clientèle de touristes à fort développement (asiatique notamment)</li> <li>* Une demande grandissante de la population pour un tourisme vert, rural ou original.</li> </ul>	<p><b>ECONOMIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Tendance à concentrer le développement économique le long des axes routiers nationaux (RN 124 et 21)</li> <li>* Risques de métropolisation au détriment du territoire</li> <li>* menaces pesant sur le pôle d'enseignement supérieur de ne pouvoir se développer du fait de la baisse d'allocation de moyens</li> <li>* Crise économique qui dure et impacte fortement certains secteurs (BTP, agriculture...)</li> <li>* Recul annoncé du FISAC</li> </ul> <p><b>TOURISME/PATRIMOINE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* La baisse des dotations des partenaires financeurs publics sur le tourisme, le patrimoine culturel et les animations</li> <li>* la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon risque de diluer l'identité territoriale</li> <li>* Concurrence des autres territoires</li> </ul>

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un territoire propice aux activités de pleine nature (rando pédestre, équestre, VTT...)</li> <li>* Un cadre de vie attractif et envié</li> <li>* Une dynamique de structuration des circuits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Faiblesse de l'offre de transport alternative à la voiture individuelle en zone rurale</li> <li>* Individualisme accru pour les modes de déplacement en zone rurale</li> <li>* un territoire enclavé</li> <li>* un relief accentué qui ne facilite pas les liaisons Est/Ouest - Nord/Sud</li> <li>* des services essentiels insuffisants dans les zones de croissance démographique et inégalement répartis sur le territoire</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mise en place d'un réseau de bornes électriques par le Syndicat Départemental d'Electricité du Gers</li> <li>* Le développement de nouveaux moyens de mobilité (véhicules électriques VAE, VTT électriques...)</li> <li>* un réseau de chemins et sentiers de découverte bien organisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* risques d'isolement de la partie rurale du territoire</li> <li>* Isolement des populations les plus fragiles en l'absence de solutions de mobilités</li> </ul>

5. La transition écologique et énergétique (Démarches TEPCV et éco quartier...);

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des ressources naturelles disponibles (Bois, méthanisation...) avec un potentiel de développement des ENR</li> <li>* Démarches de sensibilisation aux économies d'énergie (diagnostic de performance énergétique des bâtiments publics ou pour les bâtiments privés..)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Absence de ressources techniques sur les questions énergétiques</li> <li>* absence de coordination entre les territoires en TEPCV</li> <li>* faible incitation aux ENR dans les outils d'urbanisme (PLU)</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des territoires engagés dans le TEPCV (Grand Auch, Astarac Arros)</li> <li>* Des opportunités de création d'emploi liés aux enjeux environnementaux</li> <li>* Mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique sur le Grand Auch</li> <li>* mise en place d'un SCoT à l'échelle du département sur les 3 PETR qui définira les orientations en matière de transition énergétique</li> <li>* Financements publics sur la transition énergétique (Etat, Région département...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Les changements climatiques et leurs impacts sur l'environnement</li> <li>* Risques d'artificialisation du territoire et de fragmentation des zones naturelles</li> </ul>

## 6. La cohésion sociale.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* des bassins de services organisés autour d'Auch, et polarisés au Sud autour des bourgs centres qui maillent le territoire</li> <li>* diversité des territoires, des paysages et du patrimoine culturel</li> <li>* volonté politique de maintenir une couverture de services en zone rurale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des services de proximité insuffisants en zone rurale</li> <li>* des équipements publics non adaptés et non conformes à la réglementation en vigueur</li> <li>* un territoire au développement déséquilibré</li> <li>* une croissance périurbaine importante et déséquilibrée par rapport aux zones rurales et en déprise</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Image positive du territoire</li> <li>* La silver économie, source de développement des territoires avec une réponse aux besoins des personnes âgées</li> <li>* des opportunités de développement liés aux enjeux environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Vieillesse de la population</li> <li>* des collectivités aux moyens financiers limités ne pouvant faire face aux équipements publics essentiels</li> <li>* Isolement des populations les plus fragiles en zone rurale</li> </ul>

## **D) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité**

- Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (*déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental – Cf annexe jointe*)

A la date de la signature du contrat, 3 Comités Interministériels aux Ruralités se sont tenus à Laon le 13 mars 2015, Vesoul le 14 septembre 2015 et Privas le 20 mai 2016.

Ils ont donné lieu à l'instauration de 104 mesures gouvernementales dont 73 trouvent une déclinaison départementale.

Le bilan départemental de la mise en œuvre de ces mesures au 31 octobre 2016 est annexé au contrat.

Dans la mesure du possible, la mise en œuvre départementale des mesures des CIR a été déclinée pour chacun des PETR du département.

La mise en œuvre des mesures des CIR au niveau des territoires du département du Gers est la traduction concrète et opérationnelle de la politique gouvernementale en faveur des territoires ruraux.

Le Comité départemental de suivi des mesures du CIR institué au niveau départemental se réunit une fois par trimestre afin de faire le point sur l'état d'avancement des mesures départementales et informer des évolutions des dispositifs gouvernementaux.

- *Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental)*

La stratégie de l'Etat dans le département du Gers est conforme au cadre des orientations stratégiques de l'Etat en Région Occitanie, validé en CAR en octobre 2016.

Elle se traduit par la mise en œuvre de mesures opérationnelles au niveau des 3 axes stratégiques suivants:

### **I Faire de la Région Occitanie une région ouverte, attractive et tournée vers l'avenir**

#### *Mesures opérationnelles*

- Désenclaver le territoire au niveau routier et ferroviaire

- Favoriser la création d'emplois par une activité économique diversifiée et innovante à travers notamment le développement de sept filières identifiées comme étant des filières d'avenir :

- La compétitivité de l'industrie aéronautique
- La montée en gamme de la filière agricole et agroalimentaire (agriculture, élevage, agroalimentaire, innovation agricole, attractivité des métiers, modernisation des outils de production)
- L'émergence d'une filière forêt-bois régionale
- L'accélération de la numérisation du territoire
- Le Soutien au développement des énergies renouvelables
- La réponse aux enjeux de Santé
- La réussite du renouveau touristique

- Développer l'attractivité au travers d'approches transversales
- Encourager l'entrepreneuriat et la création d'entreprises
  - Favoriser la reprise d'entreprises et le renouvellement des générations y compris dans les domaines de l'artisanat et de l'agriculture.
  - Renforcer l'attractivité du territoire à travers la simplification des démarches envers les entreprises et la mise en réseau des acteurs et le développement de nouvelles approches collaboratives.
- Renforcer le rayonnement du département en valorisant le patrimoine et en densifiant les coopérations y compris internationales.

Ces mesures s'inscrivent tout à fait dans l'axe 3 des contrats de ruralité dédié à l'attractivité des territoires des PETR.

## **II Garantir la Cohésion sociale et territoriale**

### *Mesures opérationnelles*

- Réduire les tensions en matière de logement
- Veiller à la santé des populations précaires
- Faciliter le retour à l'emploi par la formation professionnelle
- Favoriser l'inclusion des territoires et des populations marginalisées
- Incarner la solidarité et encourager l'expression citoyenne
- Renforcer le rôle incitateur et préréquisiteur de l'Etat
  - Maintenir les services publics en milieu rural
  - Intervenir sur les territoires vulnérables
  - Adapter un modèle d'urbanisation
  - Déployer les contrats de ruralités
- Soutenir la transition énergétique, la protection du cadre de vie et le développement durable comme vecteurs de cohésion
  - favoriser la production d'énergies renouvelables
  - assurer la gestion durable de la ressource en eau
  - porter la transition agro-écologique
  - préserver le milieu forestier

Ces mesures s'inscrivent tout à fait dans les axes 1, 2, 4, 5 et 6 des contrats de ruralité dédiés respectivement aux services et à la santé, à la revitalisation des bourgs-centres, à la mobilité, à la transition écologique et à la cohésion sociale.

## **III Adapter l'Etat aux évolutions de son organisation**

### *Mesures opérationnelles*

- Poursuivre la modernisation des services publics pour le développement de l'Innovation et l'usage accru du numérique
- Améliorer l'efficacité des services publics
- Initier des dynamiques stratégiques au niveau de l'Etat territoriale
- Cultiver le dialogue entre les acteurs publics

- Structurer les territoires afin de conforter la cohésion sociale
- Moderniser l'administration publique

La mise en place même des contrats de ruralité traduit l'évolution et la modernisation de l'action de l'État, grâce à la mise en place d'une nouvelle gouvernance entre l'État et les territoires, fondée sur un dialogue de proximité et partenarial avec les collectivités.

Le département du Gers s'est par ailleurs engagé, de façon conjointe entre le préfet du Gers et le Conseil départemental, dans l'élaboration d'un Schéma départemental d'accessibilité des services au public, tel que prévu par la Loi NOTRe.

Sa finalisation est programmée pour le début d'année 2017.

Les préconisations de ce Schéma, en particulier son plan d'actions, seront déclinées autant que faire se peut au niveau de chaque PETR à travers l'inscription d'opérations spécifiques au sein du Contrat de Ruralité de chacun des PETR, notamment au travers de l'axe I du contrat dédié aux services publics et marchands et aux soins.

En termes de programmation, la meilleure articulation sera mise en œuvre afin que les opérations les plus structurantes bénéficient des concours financiers permettant leur réalisation, en accord avec les stratégies de l'Etat menées au niveau départemental, régional et national

- *Présentation des dispositifs dans lesquels est inscrit le PETR du Pays d'Auch*

### **1. liens avec les mesures des comités interministériels aux ruralités et le schéma départemental d'amélioration et d'accès aux services publics en cours d'élaboration**

Quelques mesures intéressantes pour le PETR du Pays d'Auch :

Mesure 1 - 1000 Maisons ou pôles de santé d'ici 2017

Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins

Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux

Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés

Mesure 9 - Prolonger l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées

Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles

Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire

Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres

Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiées comme prioritaires par les collectivités

Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive

Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale

## **2. Articulation avec le programme LEADER et le Contrat Régional Unique**

Parmi les outils majeurs dont peuvent bénéficier les collectivités figurent le programme LEADER et le Contrat Régional Unique. Ces deux dispositifs sont coordonnés par le PETR sur la base des projets des acteurs du territoire dont ceux des collectivités.

### **a. Le programme LEADER**

Du fait des règles d'éligibilité déclinées par la Région, le PETR du Pays d'Auch s'est associé avec celui de Portes de Gascogne pour bénéficier d'un programme LEADER. Le territoire du GAL « Pays Portes de Gascogne - Pays d'Auch » représente plus de la moitié du département du Gers et se caractérise par une grande diversité de problématiques. Ainsi, essentiellement orienté auparavant vers l'agriculture et l'agroalimentaire, le territoire souhaite désormais accompagner le mouvement d'accueil de nouvelles entreprises, de nouvelles populations, de touristes tout en assurant le soutien des espaces ruraux vulnérables qui existent sur certaines parties du territoire. Un des enjeux forts du programme LEADER 2014-2020 repose sur des actions visant à développer l'attractivité du territoire car elle constitue un investissement capital pour le développement économique et social du PETR. Pour être attractif, le territoire doit être en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations.

Le GAL (Groupe d'Action Locale) a été sélectionné le 9 juillet 2015. Le programme Leader 2014/2020 est doté d'une enveloppe financière de 3 260 000 €.

D'une manière générale les opérations éligibles au LEADER 2014/2020 portent sur les thématiques suivantes :

- 1. Fiche Economie** : Requalification des zones d'activités, Accueil aux entreprises, Sauvegarde de dernier commerce, Animation territoriale
- 2. Fiche Tourisme** : Outils de communication, Equipements de loisirs, Lieux d'interprétations pédagogiques, Hébergements insolites
- 3. Fiche Services à la population** : Maisons de services publics, Maisons de santé, Salles multisports, Accueil petite-enfance
- 4. Fiche Culture** : Médiathèques, Salles de spectacle, Programmations culturelles, Cafés culturels
- 5. Fiche Energie** : Sensibilisation, Etudes et diagnostics, Infrastructures mobilités douces et multi modalité des transports

### **b. Le Contrat Régional Unique**

Dans le cadre de la mise en place du Contrat Régional Unique par la région Occitanie, Pyrénées Méditerranée, la volonté politique des élus du territoire a été, dans un souci de cohérence et de complémentarité des territoires, de signer un seul contrat qui comprend deux volets :

- une partie dite « urbaine » pour l'Agglomération du Grand Auch
- une partie dite « rurale » pour le PETR « Pays d'Auch »

Le Contrat Régional Unique d'Agglomération du Grand Auch et du PETR d'Auch a pour but d'agir en priorité pour la croissance et l'emploi, d'agir pour le renforcement de la cohésion territoriale et d'agir pour l'attractivité et le rayonnement du territoire.

La stratégie globale du CRU est de permettre aux communes rurales d'éviter un décrochage en maintenant les services de proximité. Ainsi les fiches mesures du CRU sont réparties entre les volets suivants :

1. Enseignement supérieur et recherche
2. Développement économique et innovation
3. Mobilité multimodale
4. Aménagement numérique du territoire
5. Transition énergétique
6. Transition écologique
7. Politique de la ville (Agglo)
8. Cadre de vie
9. Attractivité et grands équipements culturels et sportifs
10. Rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments publics

Par ailleurs, Grand Auch Agglomération et la communauté de communes d'Astarac-Arros en Gascogne ont répondu à l'appel à projet national de territoire à énergie positive pour la croissance verte. Ils ont été labellisés en 2016.

Le Grand Auch se lance également dans la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation de l'Énergie, visant à accompagner sur la période considérée (3 ans) 300 ménages dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement.

### ***c. Le Contrat Départemental de Développement (C2D)***

Dans le cadre d'un dialogue infra-territorial rénové, le Département établit avec chaque EPCI à fiscalité propre, un contrat de trois ans sur la période 2017-2019, en vue de renforcer l'attractivité du territoire et d'accompagner l'émergence de projets structurants répondant aux besoins des populations. L'accompagnement départemental s'organise autour de trois axes prioritaires pour l'avenir de la cohésion sociale et territoriale :

- la transition écologique et énergétique dans toutes ses déclinaisons ;
- l'épanouissement social par le développement de politiques adaptées en matière de tourisme, de culture, de sport et de manière générale, de toutes actions génératrices de lien social ;
- l'innovation sociale dans la conduite de projet d'action sociale, de développement social, d'accès aux soins et aux services.

Ces trois dispositifs (LEADER, CRU et C2D), et les politiques sectorielles des collectivités Régionale et Départementale, viennent harmonieusement compléter les dispositifs du Contrat de Ruralité.

## II - Objectifs et plan d'actions opérationnel

Pour contrer les risques pesant sur le territoire (cf supra C) Atouts/Forces/Opportunités/Menaces du territoire) les grandes orientations du projet de territoire du Pays d'Auch s'inscrivent dans les 6 enjeux du contrat de ruralité de la manière suivante :

**1. Accessibilité de la population aux services** : développer une offre de services adaptée aux attentes des populations, avec prise en compte des besoins des jeunes et des personnes âgées.

Du fait de l'existence d'une répartition inégale et parfois fragile de l'offre, les bourgs-centres des zones rurales (Masseube, Mirande) ainsi que les communes rurales de l'Agglomération du Grand Auch, voient arriver progressivement de nouvelles populations, et corrélativement, une demande croissante de services qu'ils ne peuvent offrir, étant précisé que cette faible offre de services touche toutes les tranches d'âge, des plus jeunes aux personnes âgées.

De même, certaines zones géographiques du PETR, situées à l'écart des infrastructures d'accessibilité, souffrent encore de problématiques d'enclavement et d'isolement avec une faible couverture de services. Le développement d'une offre de services à minima reste essentiel pour ces territoires s'ils ne veulent pas subir un décrochage.

Les collectivités de la partie rurale proposent donc des démarches ciblées (création d'une maison de santé par exemple) ou de réflexions (accompagner et mutualiser l'offre existante). Les publics cibles restent la petite enfance, les scolaires et les personnes âgées. Cette demande en services d'accueil petite enfance, scolaire et jeunesse obligent les collectivités à prévoir les investissements nécessaires pour la mise en place d'équipements complémentaires tels que salle de sport, ALSH, multi-accueil petite-enfance, ou rénovation extension d'écoles primaires.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public piloté par le Conseil Départemental du Gers et l'Etat (préfecture du Gers) et en cours d'élaboration, viendra préciser et compléter en tant que de besoin les actions à mener sur le territoire du Pays d'Auch sur cette thématique.

**2. Revitalisation des bourgs centres** : développer une offre de proximité avec maintien des commerces de première nécessité, et de rénovation de l'habitat et de réorganisation de centre bourg.

**Les communes rurales qui connaissent** un affaiblissement de leurs fonctions de centralité (offre de services...), et qui sont confrontées à une dévitalisation de leur centre, se lancent souvent dans des actions de rénovation ou de création de nouveaux logements. L'aménagement des bâtiments publics tels que les mairies ou les écoles primaires font également partie des actions programmées.

**Les communes de la périphérie urbaine autour d'Auch**, connaissent également des problèmes de revitalisation des bourgs centres, même si elles ont une offre de services minimum. Mais, les évolutions du cœur de ville au fil des années les conduisent à réorganiser leur centre-ville pour une meilleure attractivité et fonctionnalité. Leur revitalisation passe dès lors par des démolitions d'équipements publics obsolètes et ne répondant plus aux normes de sécurité et d'accessibilité et leur réimplantation sur un autre site pour assurer une meilleure fonctionnalité.

**3. Attractivité du territoire :** accueillir de nouvelles entreprises, valoriser le patrimoine culturel et naturel et développer une offre touristique.

Afin de redonner du sens dans son action, le PETR du Pays d'Auch souhaite revisiter son projet de territoire. Ce dernier doit en effet prendre en compte les nouveaux enjeux territoriaux posés par les récentes lois de décentralisation, notamment celle du 27 janvier 2014 d'affirmation des métropoles (loi Maptam), celle du 16 janvier 2015 de délimitation des régions et enfin celle du 7 août 2015 redéfinissant les compétences des collectivités territoriales (loi NOTRe).

Il devra également prendre en compte l'émergence du SCoT de Gascogne auquel sont associés les EPCI du Pays d'Auch.

Ce projet de territoire sera enfin l'occasion de donner de la cohérence d'action au territoire, aux projets des EPCI et aux regroupements d'intercommunalités qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les activités économiques dominantes sur le territoire du Pays d'Auch, hors agriculture, sont l'agroalimentaire, le bâtiment, les services ainsi que des activités de petites industries : sur la partie rurale l'offre se partage entre les bourgs centres (Masseube, Mirande) et les zones rurales plus éloignées.

Certains projets se cantonnent à programmer la création d'une zone d'activité ou à veiller au raccordement d'une zone au réseau numérique très haut débit, quand d'autres ambitionnent de structurer ou développer une filière. Un des enjeux essentiels est le maintien d'une offre d'activités satisfaisante et répartie de façon équitable sur l'ensemble du territoire. Cet enjeu est vital pour le maintien de la population sur les zones rurales.

Au niveau numérique, un important programme de déploiement des infrastructures à Très Haut Débit est assuré par Orange sur Grand Auch Agglomération et par le Syndicat Mixte Gers Numérique pour les communes du PETR, avec un objectif d'achèvement du déploiement d'ici 2020. La stratégie du PETR sera de permettre aux EPCI le développement des usages et des services.

L'ensemble du territoire du PETR se positionne fortement sur le secteur du tourisme, source d'attractivité et de développement économique pour professionnaliser et structurer une filière pourvoyeuse de revenus pour toute une partie des acteurs économiques locaux (commerçants, hébergeurs par exemple). Le tourisme vert, culturel et de pleine nature font partie des thématiques régulièrement traitées. L'aménagement de parcours touristiques et circuits de randonnée (pédestre, VTT, équestre), l'ouverture de sites internet, la création d'hébergements diversifiés, l'aménagement d'abords de lacs, la labellisation d'hébergements, la valorisation de produits du terroir figurent aussi parmi les actions envisagées par les collectivités.

Au titre du patrimoine culturel, le PETR possède sur son territoire la cathédrale d'Auch qui a fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis 1906. Cet édifice est également inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France depuis 1998.

-

**4. Mobilité :** déployer de la multi modalité et de la mobilité douce.

Les projets des collectivités rurales abordent fréquemment les questions de mobilité en ciblant spécialement les professionnels et les touristes. Il s'en suit des actions visant à la création d'aires de covoiturage, à l'acquisition de véhicules électriques ou à l'aménagement de liaisons douces.

**5. Transition énergétique :** développer les énergies renouvelables et la rénovation énergétique.

Il paraît également important de soutenir les collectivités engagées dans une démarche TEPCV ou qui développent la production d'énergies renouvelables et de réduction des besoins en énergie (amélioration du bâti par exemple). A cet effet, la communauté d'Astarac-Arros en Gascogne, en attente d'une labélisation TEPCV, a prévu un important programme de toitures solaires.

Le Grand Auch, est quant à lui labélisé TEPCV et souhaite mettre en place une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'habitat privé (PTRE) sur son territoire. La mise en place de cet outil s'inscrit en cohérence avec les engagements nationaux du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) et régionaux du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).

**6. Cohésion sociale : assurer une cohésion sociale des territoires**

Les projets de cohésion sociale de la partie dite « rurale » du PETR s'orienteront vers des projets de type maison intergénérationnelle. Sur la partie dite « urbaine » les projets concernent davantage des projets d'équipements publics dépassant largement le seul territoire de la commune du fait des effets de centralité (près de 50% d'utilisateurs résident hors de la commune d'implantation)

En ce qui concerne les zones d'habitations dites « sensibles » ou les quartiers défavorisés (quartier du Garros), les actions seront intégrées dans le futur contrat de politique de la ville.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions des collectivités, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local,...). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

### **III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat**

#### **A) La gouvernance**

##### **1 - Gouvernance à l'échelle du PETR**

Le comité de pilotage se réunira à l'initiative du PETR du Pays d'Auch.

Le secrétariat permanent du Comité de pilotage sera assuré par les services du PETR du Pays d'Auch.

Le Comité est copiloté par le Président du PETR du Pays d'Auch, le préfet du département et le conseil régional Occitanie, selon un calendrier à valider au début de chaque année avec le préfet et les principaux partenaires du contrat.

##### **- Composition**

- M. le Préfet du Gers,
- Le/la référent(e) départemental(e) à la ruralité
- M. le Président du PETR du Pays d'Auch
- Mme la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie,
- M. le Président du Conseil Départemental du Gers
- M. les Présidents des Communautés de Communes du PETR Pays d'Auch
- Les directions départementales interministérielles concernées
- Mr le Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignation

Les partenaires peuvent décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat de Ruralité (Agences régionales de l'Etat telles que l'ARS, l'ADEME par exemple).

##### **- Son rôle :**

- identifier, proposer et sélectionner conformément à la stratégie de développement du territoire définie dans le contrat, les projets à financer dans le cadre d'un programme opérationnel annuel.
- assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et l'état d'avancement de la programmation annuelle ;
- procéder à l'évaluation permanente du contrat et proposer des modifications éventuelles de programmation.

##### **- Le rythme des réunions :**

Le calendrier des réunions sera précisé au début de chaque année et s'articulera, autant que possible, avec les calendriers des programmations des fonds d'Etat (DETR, FNADT, Contrat de plan Etat-région), des fonds régionaux, départementaux et européens le cas échéant.

Le Comité de Pilotage se réunira à minima 4 fois par an, avec la possibilité de pouvoir être consulté par voie de procédure écrite.

##### **2 – Comité de Pré-Programmation**

Un comité régional technique de pré-programmation, coprésidé par l'État et la Région, réunit l'ensemble des services régionaux de l'Etat, des préfetures de départements, les services du Conseil régional et des Conseils départementaux.

Ce Comité a pour mission :

- de préparer et de consolider, le cas échéant, les plans de financement des projets. qui seront proposés aux comités de programmation,
- de garantir la cohérence des projets retenus avec les orientations stratégiques régionales,
- d'évaluer les politiques contractuelles régionales en faveur de la ruralité.

La Préfecture de Région, à travers le secrétariat général pour les affaires régionales, opérera l'interface avec le Commissariat général à l'égalité des territoires chargé d'évaluer l'impact du dispositif au niveau national.

### **3 - Comité de Programmation**

Un Comité de programmation départemental, organisé à une échelle pertinente en termes de croissance et d'emploi, aura pour missions d'examiner et de stabiliser les programmations financières annuelles du contrat, qui seront ensuite soumises pour approbation aux instances décisionnelles des partenaires cofinanceurs.

Coprésidé par l'État et la Région, ce comité est composé des représentants des différents partenaires et pourra être mutualisé avec d'autres dispositifs dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques.

Il se réunira au moins deux fois par an avec la possibilité de pouvoir être consulté, au besoin, par voie de procédure écrite.

Le Comité départemental de suivi du comité interministériel aux ruralités sera tenu informé de l'avancée des contrats de ruralité et pourra proposer, le cas échéant, d'enrichir certaines actions des contrats.

### **B) L'ingénierie mobilisée**

Au niveau du PETR du Pays d'Auch, l'animation du « Contrat de Ruralité – Pays d'Auch » sera assurée par :

- Francis BELLOTTO, directeur du PETR Pays d'Auch pour le volet animation
- Héléne LEDRU, administration du PETR Pays d'Auch pour le suivi administratif et financier
- Admir PEPELJAK, animateur et coordinateur du programme LEADER

De son côté, la Préfecture du Gers mobilise, au bénéfice des PETR, l'ensemble de ses services pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Contrat de ruralité.

Le sous-préfet référent à la ruralité coordonne l'ensemble des dispositifs, des intervenants préfectoraux et des services de l'Etat concernés par la mise en œuvre du contrat, en lien avec les sous-préfets d'arrondissement, sous l'autorité du Préfet du Gers.

Chacun des services départementaux ou régionaux de l'Etat désignera un correspondant en charge du suivi du Contrat au sein de sa structure.

Pour le PETR dont la Préfecture des Hautes-Pyrénées est préfet pilote, une concertation est établie entre la préfecture du Gers et la préfecture des Hautes-Pyrénées afin de veiller à une bonne articulation entre les actions du contrat de ruralité et les dispositifs existants sur le territoire du Gers.

Le sous-préfet référent à la ruralité assure la coordination avec le niveau régional (Préfecture de région – Secrétariat général pour les affaires régionales).

En tant que référent des dispositifs dédiés à la ruralité, il tient informé le PETR signataire du contrat, des nouvelles dispositions en faveur de la ruralité qui seront déployées au niveau gouvernemental tout au long de la durée du contrat.

### **C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

Une représentation des habitants et des acteurs de la société civile à travers le **Conseil de Développement**.

### **D) Modalités d'intervention du Conseil régional**

- La Région Occitanie est particulièrement soucieuse de faciliter un développement équilibré de tous les Territoires qui la composent et se porte garante de l'équité territoriale.
- L'action de la Région sera mobilisée de manière adaptée à chacun des territoires de la région Occitanie sur la base d'une « feuille de route construite sur mesure » en fonction des spécificités de chaque territoire et de sa stratégie de développement élaborée par les collectivités, les acteurs socio-économiques concernés en étroite concertation avec la Région et les partenaires co-financeurs.
- La Région poursuivra jusqu'au 31 décembre 2017 ses Politiques Contractuelles Territoriales initiées en 2015 et s'engage à développer sur la période 2018-2020, une nouvelle génération de Politiques Contractuelles Territoriales avec l'ensemble des territoires.  
Ainsi pour la Région, l'année 2017 du présent Contrat de Ruralité revêt un « caractère transitoire » vis-à-vis de la période 2018-2020. »

Les projets sollicitant l'intervention de la Région au titre d'un Programme Opérationnel Annuel seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention de la Région en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

### **E) Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations**

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;

- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

**Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres- d'ouvrage concernés.**

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du PETR Pays d'Auch, les dispositifs suivants :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils
- Co-financement d'ingénieries

## **IV) Le suivi et l'évaluation**

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

## **V) La durée du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## **VI) Modification du contrat**

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

## SIGNATAIRES DU CONTRAT CADRE DE RURALITÉ

A Auch, le 19 décembre 2016

Le Préfet du Gers



Pierre ORY

Le Président du PETR du Pays d'Auch



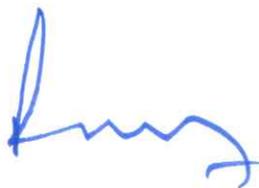
Franck MONTAUGÉ

La Présidente du Conseil  
Régional Occitanie  
représentée par  
Jean-Louis GUILHAUMON  
Vice-Président



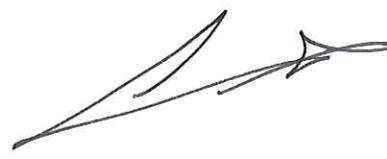
Carole DELGA

Le Président du Conseil  
Départemental du Gers



Philippe MARTIN

Le Directeur Régional de la  
Caisse des Dépôts et  
Consignations



Thierry RAVOT



## **Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité**

*La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.*

*Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.*

*Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.*

*Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :*

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,...)*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;*
- *volets territoriaux des*

### **CPER**

- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en*

*2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

*Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.*

*Modalités de valorisation des engagements :*

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*
- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie» est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*
- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - valeur réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- *Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.*

**Annexe 1 : maquette financière pluri-annuelle contrats de ruralité 2017-2020**

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions envisagées</b>	<b>Maître d'ouvrage pressenti/envisagé</b>	<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Coût global estimatif</b>
<b>1. ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS</b> (ex : projet de santé, accessibilité écoles)				
<b>Services publics</b>				
	<i>Développement de la Maison de Services au Public à Villecomtal Arros</i>	<i>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</i>	<i>2017</i>	<i>NC</i>
<b>Santé</b>				
	Création d'un multiservice médical	Puycasquier	2017	300 000 € HT
	<i>Extension de la Maison médicale à Seissan</i>	<i>Communauté de Communes Val de Gers</i>	<i>2017.</i>	<i>158 000 € HT</i>
<b>Éducation/jeunesse</b>				
	<i>Création d'un espace enfance à Barran</i>	<i>Communauté de Communes Val de Gers</i>	<i>2017</i>	<i>596 000 € HT</i>
	<i>Rénovation Multi-Accueil (enfants de 3 mois à 4 ans)</i>	<i>Communauté de Cœur d'Astarac</i>	<i>2017 (études)</i>	<i>400 000 € HT</i>
	<i>Création d'un Pôle Educatif et éco citoyen de St Michel, bâtiment HQE</i>	<i>Création d'un Pôle Educatif et éco citoyen de St Michel, bâtiment HQE</i>	<i>2017/2018</i>	<i>2 000 000 € HT</i>
	<i>Mise en accessibilité et agrandissement école primaire</i>	<i>Barran</i>	<i>2017</i>	<i>280 000 € HT</i>

Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif
<b>2. REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES</b> (ex : commerces et artisanat, thématique patrimoniale)				
<b>Actions en faveur du commerce</b>				
	<i>maintenir les commerces ambulants et organiser des dépôts de produits alimentaires frais (pain...)</i>	<i>CC val de Gers ?</i>	<i>2017/2018</i>	<i>NC</i>
	<i>Aménagement de l'ancienne station service (pour en faire un multi-service</i>	<i>Faget-Abbatial</i>	<i>2018/2020</i>	<i>Etude en cours</i>
<b>Requalification des espaces publics</b>				
	<i>Aménagement de la place de l'école +Aménagement place de l'église /ruelles (étude)</i>	<i>Lavardens</i>	<i>2018/2020</i>	<i>Etudes NC Travaux 335 000 €HT</i>
	<i>Aménagement rue du Marché (Marché de plein-vent) TRI+Aménagement Rue Gambetta (marché de plein vent)TR2</i>	<i>Seissan</i>	<i>2017/2018</i>	<i>500 000 € HT</i>
	<i>Projet d'une salle de spectacle suite au réaménagement du centre bourg</i>	<i>Pavie</i>	<i>2017/2018</i>	<i>1 450 000 € HT</i>
	<i>Aménagement du centre bourg</i>	<i>Mirande</i>	<i>2017/2020</i>	<i>300 000 € HT</i>

Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif
<b>3. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b> (ex : infrastructures numériques, amélioration de la couverture numérique, tourisme...)				
<b>Économie/industrie/bâtiments relais/zones d'activités</b>				
	<i>Elaboration d'un projet de territoire à l'échelle du PTER</i>	<i>PETR Pays d'Auch</i>	2017	25 000 € HT
	<i>Recrutement d'un chargé de mission « développement de l'attractivité locale »</i>	<i>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</i>	2017-2018-2019	100 000 €
	<i>Etude d'opportunité/étude faisabilité aires de « regroupement de marchandises » '(aire logistique)</i>	<i>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</i>	2018	50 000 € HT
<b>Numérique/téléphonie mobile</b>				
	Couverture des zones blanches en matière de WIFI - installer un sous répartiteur téléphonique - équiper le pylone en 4G	<i>Haulies</i>		NC
	Amélioration de l'accès à la téléphonie mobile	<i>Aujan Mournède</i>		expertise Gers numérique en cours
	Plan pluriannuel d'équipement informatique et numérique (opération écoles connectées)	<i>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</i>	2017	10 000 € HT
	Plan d'équipement informatique et numérique école du RPI de l'école d'Orbessan	<i>Syndicat intercommunal scolaire Edouard Lartet</i>	2017	10 600 € HT
<b>Tourisme</b>				

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions envisagées</b>	<b>Maître d'ouvrage pressenti/envisagé</b>	<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Coût global estimatif</b>
	Implantation de bornes information tourisme	<i>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</i>	2017	60 000 € HT
	Installation d'une signalétique Boucle Touristique motorisée en vue d'un label sport	<i>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</i>	2017	20 000 € HT
	Création d'un nouvel Office de Tourisme à Masseube	Communauté de Communes Val de Gers	2017	220 300 € HT
	Création d'une médiathèque dans le bâtiment du futur OT	Masseube	2017	644 000 € HT
	Aménagement base de loisirs touristique	Masseube	2017	340 000 € HT
	Restauration du moulin à vent pour en faire un lieu touristique	Durban	2017	300 000 € HT
...	Valorisation du site paléontologique de Sansan - phase 1 (sentier pédagogique et mise en sécurité de la bâtisse)	Communauté de Communes Val de Gers	2017	200 000 € HT
	Valorisation d'une trame de chemins de randonnées thématiques en bord de champs et rivières (TR1 Etudes + Travaux TR2)	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	2017 / 2018	120 000 € HT
	Ravalement des façades du clocher	Lavardens	2018/2020	1 300 000 € HT
	Rénovation de la Tour Porte	Barran	2017/2018	101 000 € HT

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions envisagées</b>	<b>Maître d'ouvrage pressenti/envisagé</b>	<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Coût global estimatif</b>
	Mise en place d'une signalétique d'entrée de territoire : opération de promotion	Communauté de Communes Astarac Arros en Gasco	NC	

Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif
<b>4. MOBILITES LOCALES ET ACCES AU TERRITOIRE</b> (équipements intermodaux, voie vertes, auto-partage, covoiturage)				
...	<i>Liaison plaine de jeux - stade - groupe scolaire - zone urbaine Ouest (Tr1 + Tr2)</i>	Seissan	2017/2018	200 000 € HT
	<i>Projet de cheminement piétonnier entre l'île d'Ager et le centre ville de Masseube</i>	Masseube	2018	250 000 € HT
	<i>A l'échelle qui convient, organiser le covoiturage sur le territoire</i>	Val de Gers ?		NC
	<i>A l'échelle du territoire création d'une aire de covoiturage</i>	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	2018	5 000 € HT
	<i>Acquisition de véhicules électriques pour transport collectif</i>	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	2017	106 000 € HT
	<i>Acquisition de vélos électriques + bornes électriques</i>	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	2017	31 000 € HT
	<i>Aménagement cheminement piétonnier dans la commune</i>	Panassac	2018	NC

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Actions envisagées</b>	<b>Maître d'ouvrage pressenti/envisagé</b>	<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Coût global estimatif</b>
<b>5. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE</b> (ex mobilité durable, réduction consommation énergétique)				
Développement des énergies renouvelables				
	<i>Création d'une plateforme de stockage/valorisation biomasse</i>	<i>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</i>	<i>2018/2019</i>	<i>NC</i>
	<i>Mise en place d'un réseau de chaleur / chaufferie bois public ou privé</i>	<i>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne / communes concernées</i>	<i>2018/2019</i>	<i>NC</i>
	<i>Filière bois énergie : mise en œuvre d'un plan de développement massif</i>	<i>Centre Régional de la Propriété Forestière</i>	<i>2017/2018</i>	<i>73 100 € HT</i>
Efficacité énergétique				
	<i>Mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) sur le territoire</i>	<i>Grand Auch Agglomération</i>	<i>2017-2018-2019</i>	<i>217 000 €</i>
	<i>Programme de rénovation de toitures de divers bâtiments (particuliers, publics et entreprises)</i>	<i>Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne</i>	<i>2018/219</i>	<i>NC</i>
	<i>Extension de l'éclairage public au moyen de panneaux photovoltaïques</i>	<i>Val de Gers ?</i>	<i>2017</i>	<i>NC</i>
	<i>Rénovation énergétique de 2 gites communaux</i>	<i>Bezues Bajon</i>	<i>2017</i>	<i>26 000 € HT</i>
	<i>Rénovation énergétique de la salle muticulturelle</i>	<i>Tachaires</i>	<i>2017</i>	<i>85 000 € HT</i>

Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif
<b>6. COHESION SOCIALE</b> (ex : équipements sportifs, accessibilité équipement sportif, équipement culturel)				
Accès de la culture à tous (médiathèque, musique...)				
	Ecole de musique du Grand Auch : travaux de rénovation de cet équipement culturel	Grand Auch Agglomération	2017	150 000 € HT
	Aménagement d'une salle visio conférence intercommunale	Val de Gers	2017	130 000 € HT
	Aménagement d'un bâtiment désaffecté en vue d'y regrouper les activités sociales et culturelles	Mirande	2017/2018	200 000 € HT
Cohésion par le sport (équipements, actions..)				
	Piscine couverte du Grand Auch : Travaux visant à la performance énergétique de cet équipement sportif	Grand Auch Agglomération	2017/2018	200 000 € HT
	Modernisation des infrastructures sportives et réfection des bassins de la piscine	Panassac	2017	60 000 € HT

## Suivi des mesures des trois Comité Interministériel aux Ruralités (CIR)

13 mars 2015 = 46 mesures

Mise à jour du :

Octobre 2016

14 septembre 2015 = 21 mesures (dont des compléments aux premières)

Département de :

GERS

20 mai 2016 = 37 mesures (dont des compléments aux premières)

Priorité	Thème	CIR	Mesure	Responsable (service, nom, fonction)	Mise en œuvre uniquement nationale	Mise en œuvre Départementale	Etat d'avancement Juillet 2016	Mise à jour octobre 2016	PETR PORTES DE GASCOGNE	PETR PAYS D'ARMAGNAC	PETR PAYS D'AUCH	PETR VAL D'ADOUR (Communes du GERS)		
1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	Accès aux services de santé	13/03/2015 LAON – Aisne	<b>Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux</b>		ARS Michel Mahé, Inspecteur michel.mahe@ars.sante.fr									
			1	Généralisation de la rémunération collective des équipes de professionnels de santé (MSP ou pôle de santé)		x	5 MSP signataires soit 100 %	idem	MSP de Mauvezin et Fleurance	MSP de Nogaro et Vic-Fezensac		MSP de Marciac		
		2	Accélérer le déploiement des expérimentations en télémédecine	x	Déploiement assuré dans le cadre du "PER Gers Santé Ruralité" dont le CH d'Auch assure la maîtrise d'ouvrage et la coordination assurée par l'Union Départementale des CCAS du Gers : Accès portail Ville/Hôpital - Télétransmission imagerie médicale, Visioconférence, Messagerie sécurisée.		idem	MSP de Mauvezin et Fleurance	CH de Condom - HL Vic-Fezensac -MSP de Vic-Fezensac-MSP de Nogaro	HL Mirande	MSP de Marciac			
		13/03/2015 LAON – Aisne	<b>Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés</b>		ARS Michel Mahé, Inspecteur michel.mahe@ars.sante.fr  SDIS Lieutenant Colonel Eric Meunier Eric.meunier@sdis32.fr									
			1	Versement par les ARS d'une rémunération complémentaire aux médecins (zones isolées) – Engagement 3 du pacte territoire-santé – Dispositif des praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG)		x	6 contrats PTMG signés (3 contrats actifs à ce jour - 3 contrats terminés).	7 contrats PTMG signés (4 contrats actifs à ce jour - 3 contrats terminés).	1 contrat PTMG (Lectoure)	3 contrats PTMG (Lannepax et Vic-Fezensac)	1 contrat PTMG (Montesquiou)	2 contrats PTMG (Riscle et Villecomtal)		
			2	Garantir un accès urgent en moins de trente minutes en formant 700 médecins correspondants du SAMU (MCS)		x	Définition des zones à + de 30 mn d'un service d'urgence. Travail en cours avec le SDIS	Réunion avec l'ensemble des acteurs, avis favorable pour la création des Médecins Sapeurs-Pompiers Intervenant à la Demande du Samu (MSPIDS). Prise de contact avec les médecins sapeurs-pompiers <i>Définition des zones réalisées par l'ARS - Repérage en cours par le SDIS des médecins intéressés par le dispositif de "Médecin correspondant du Samu"</i> .						
		3	Reconnaître le rôle et soutenir les hôpitaux de proximité – Adaptation au financement	x	Orientation de spécialistes (5 postes d'assistants partagés) du CHU de Toulouse vers le CH d'Auch - Soutien du CH d'Auch, établissement pivot du territoire, envers les Hôpitaux de proximité par le déploiement d'équipes spécialisées douleurs, soins palliatifs, hygiène.	idem	HL de Fleurance, Gimont, Lectoure, Lombez et Mauvezin.	CH de Condom et HL de Nogaro et Vic-Fezensac.	CH Auch, HL de Mirande.					
		13/03/2015 LAON – Aisne	<b>Rénover le dialogue entre les élus et les agences régionales de santé</b>		ARS Michel Mahé, Inspecteur michel.mahe@ars.sante.fr									
			1	Contrats locaux de santé		x	2 contrats locaux de santé signés - 1 projet de CLS avec le PETR Armagnac - 1 projet de CLS avec Grand Auch Agglomération.	Contrat local de santé du Bassin de santé de Condom : CC Bastides de Lomagne et CC Lomagne Gersoise.	Contrat local de santé du Bassin de santé de Condom : CC Grand Armagnac, CC La Ténarèze. 1 projet de CLS avec le PETR Armagnac.	1 projet de CLS avec Grand Auch Agglomération.	Contrat local de santé du PETR.			
		2	Conseil territorial de santé	x	Installation de la nouvelle Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la nouvelle Région Occitanie le 30 juin 2016.	Lancement de la procédure de consultation des élus locaux en vue de la définition des territoires de démocratie sanitaire.								
		14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône			Créer 200 contrats de PTMA (praticien territorial de médecine ambulatoire) en 2015/2016	ARS Michel Mahé, Inspecteur michel.mahe@ars.sante.fr	x	Aucun contrat à ce jour.	Aucun contrat à ce jour.					
		20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche			Signer 2 550 contrats d'engagement de service public (CESP) pour lutter contre les déserts médicaux	ARS Michel Mahé, Inspecteur michel.mahe@ars.sante.fr	x	1 CESP installé à Valence-sur-Baïse - 4 CESP positionnés pour le Gers - 4 contrats PTMG signés- 2 contrats PTMG en cours - Table ronde sur la démographie médicale organisée le 26 mai 2016 au conseil dptal du Gers.	idem		1 CESP installé à Valence-sur-Baïse.			
		14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône			Atteindre 1400 maisons de santé en service d'ici 2018	ARS Michel Mahé, Inspecteur michel.mahe@ars.sante.fr	x	5 MSP ouvertes : 98 professionnels de santé - 4 projets validés : 64 professionnels de santé	5 MSP ouvertes - 4 MSP en cours de réalisation.	2 MSP ouvertes : Fleurance et Mauvezin - 1 MSP en cours de réalisation à Samatan.	2 MSP ouvertes : Nogaro et Vic-Fezensac - 1 MSP en cours de réalisation à Valence-sur-Baïse.	2 MSP en cours de réalisation à Mirande et à Seissan.	1 MSP ouverte : Marciac	
		20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	<b>Favoriser l'exercice médical à l'hôpital</b>		ARS Michel Mahé, Inspecteur michel.mahe@ars.sante.fr									
			1	Octroi d'une prime d'engagement dans les territoires fragiles		x		En attente de la parution des textes d'application pour mise en œuvre.						
2	Création de la prime d'exercice territorial	x												
20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche			Introduire une modulation régionale du numerus clausus pour les études de médecine		x									
Accès aux services publics	Accès aux services publics	13/03/2015 LAON – Aisne	Ouvrir 1000 maisons de service au public dès la fin 2016 grâce notamment au partenariat avec La Poste	Préfecture DIRCIME – SPID Christophe.pouyegu@gers.gouv.fr		x	11 MSAP classiques + 5 MSAP la Poste ouvertes 2 en projet (Riscle + Cologne)	Deux nouvelles MSAP labellisées à Riscle et à Plaisance, ce qui porte à 16 le nombre de MSAP du département. La MSAP de Barcelonne est dans le pays Adour Chalosse Tursan (Aquitaine)	4 MSAP	1 MSP	6 MSAP	4 MSAP		
		13/03/2015 LAON – Aisne	Doubler le financement national des maisons de service au public par la création d'un fonds entre neuf opérateurs de services		x									
		20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Expérimenter les services publics itinérants en milieu rural, montagnard et périurbain (Aisne – Jura – Pas de Calais)		x									
		20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Assurer une plus grande cohérence dans l'évolution des services publics en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)	Préfecture Préfecture DIRCIME – SPID Marie-isabelle.botan@gers.gouv.fr		x	Diagnostic du SDAASP en cour de finalisation	Plan d'actions du SDAASP en cours d'élaboration – finalisation prévue pour janvier 2017						
		20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Favoriser les services de mobilité d'utilité sociale : adaptation du cadre juridique		x									

	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Créer 1000 facteurs-guichetiers avant fin 2017	La Poste <a href="mailto:Andrée.Dumoulin@laposte.fr">Andrée Dumoulin</a> <a href="mailto:Andrée.Dumoulin@laposte.fr">Andrée.Dumoulin@laposte.fr</a> <a href="mailto:Fabrice.Thomas@laposte.fr">Fabrice Thomas</a> <a href="mailto:Fabrice.Thomas@laposte.fr">Fabrice.Thomas@laposte.fr</a>		x	Facteurs-guichetiers dans le Gers (Preignan, Le Houga, Manciet, Touget, Jegun, Castelnau-Barbarens)	1 site "facteur-guichetier" supplémentaire : à Aignan				
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Consolider le réseau de la Mutualité sociale agricole (MSA) en milieu rural	<a href="mailto:MSA.Jacques.Zalduendo@mps.msa.fr">MSA Jacques Zalduendo</a> <a href="mailto:MSA.Jacques.Zalduendo@mps.msa.fr">MSA.Jacques.Zalduendo@mps.msa.fr</a>		x						

Sécurité	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Permettre l'accès aux réseaux radio des forces de sécurité intérieure par les polices municipales	PréfectureService de la Sécurité Intérieuremaryse.bacque@gers.gouv.fr		x	2 conventions signées (Eauze, Condom) : formation, échanges d'information, moyens radio	2 conventions signées (Eauze, Condom) : formation, échanges d'information, moyens radio				
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Assurer une meilleure insertion des gardes particuliers dans le maillage territorial de la sécurité	Gendarmeriesc.ggd32@gendarmerie.interieur.gouv.fr		x						
	13/03/2015 LAON - Aisne	Développer des conventions de coordination entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales	PréfectureService de la Sécurité Intérieuremaryse.bacque@gers.gouv.fr		x		5 conventions signées à ce jour : 4 avec la gendarmerie nationale et les communes de Condom, Gimont, l'Isle-Jourdain et Mirande, 1 avec la police nationale et la commune d'Auch.				
	13/03/2015 LAON - Aisne	Expérimenter des partenariats avec les acteurs locaux pour renforcer la présence de proximité de la gendarmerie	Gendarmeriesc.ggd32@gendarmerie.interieur.gouv.fr		x	- 1 convention-cadre avec MSAP au niveau national - Convention avec les agriculteurs (SMS) - Convention participation citoyenne					
	13/03/2015 LAON - Aisne	Consolider et promouvoir le volontariat sapeur-pompier	SDIS Lieutenant Colonel Eric MeunierEric.meunier@sdis32.fr		x	Suivi du plan d'action du développement du volontariat de janvier 2015. 1224 SPV - 240 disponibles en journée	Suivi du plan d'action du développement du volontariat de janvier 2015. 1224 SPV - 240 disponibles en journée				
Education en milieu rural	13/03/2015 LAON - Aisne	Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015 l'opération « Écoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	DASEN Jean Philippe RODRIGUEZ, Secrétaire Général ia32-sg@ac-toulouse.fr  Gers numérique rgabrielli@gersnumerique.fr		x	Fin 2017 toutes les écoles devraient avoir au moins 8 mégas					
	13/03/2015 LAON - Aisne	Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	DASEN Jean Philippe RODRIGUEZ, Secrétaire Général ia32-sg@ac-toulouse.fr		x	Regroupement et mise en réseau des écoles : protocole département signé en décembre 2014 pour une durée de trois ans. Garantie du maintien du nombre de postes dans le département sur cette période, malgré la baisse des effectifs.					
	14/09/2015 VESOUL - Haute-Saône	Atteindre 100 % des écoles rurales couvertes par un projet éducatif territorial et faciliter le développement des activités périscolaires	DASENJean Philippe RODRIGUEZ, Secrétaire Généralia32-sg@ac-toulouse.fr		x	PEDT : 59 PEDT signés, concernant 217 écoles publiques sur 220, plus 3 écoles privées.	210 des 211 écoles publiques bénéficient d'un PeDT (99,5 %)				
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Dynamiser les usages du numérique dans les écoles rurales (Appel à projet 2016 - 2017)	DASENJean Philippe RODRIGUEZ, Secrétaire Généralia32-sg@ac-toulouse.fr		x		15 écoles numériques				
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Développer les conventions ruralités pour une offre éducative de qualité	DASENJean Philippe RODRIGUEZ, Secrétaire Généralia32-sg@ac-toulouse.fr		x		Une instruction ministérielle va être prochainement publiée sur ce sujet. Elle généralisera le principe de contractualisation de l'organisation des écoles dans les territoires ruraux et de montagne. Dans ce cadre, la démarche du protocole en cours sera poursuivie sur la période 2017/2020, selon des modalités qui restent à préciser.				
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Aider les communes rurales à développer des activités périscolaires de qualité : pérennisation du fond de soutien pour les activités périscolaires			x						
Mobilité	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Renforcer la mobilisation des communes rurales pour l'accueil de jeunes en mission de service civique	DASENJean Philippe RODRIGUEZ, Secrétaire Généralia32-sg@ac-toulouse.fr		x	Volontaires en service civique : 32 autorisations de recrutement au minimum pour octobre 2016 dans le département du Gers. 29 écoles, collèges ou lycées ont déposé un dossier, pour un total de 50 volontaires demandés. L'attribution est en cours d'arbitrage au rectorat.	38 autorisations de recrutement accordées par le rectorat. 17 contrats : 11 dans 9 écoles, 6 dans 5 EPLE.				
	13/03/2015 LAON - Aisne	Elaborer des plans de mobilité rurale, dans le cadre des schémas régionaux de l'intermodalité	DDTNathalie Duprat GachiesNathalie.duprat-gachies@gers.gouv.fr		x		aucune collectivité susceptible de porter ce plan ne s'est manifestée				
	13/03/2015 LAON - Aisne	Poursuivre la mise en œuvre du schéma national des véloroutes et voies vertes	DDTNathalie Duprat GachiesNathalie.duprat-gachies@gers.gouv.fr		x	la schéma régional n'a pas été adopté officiellement					
	14/09/2015 VESOUL - Haute-Saône	Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centre	DDTNathalie Duprat GachiesNathalie.duprat-gachies@gers.gouv.fr		x	2 Projets multimodaux en cours sur les communes de : - l'Isle Jourdain (financement présenté au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) - Fleurance (financement dans la cadre TEPCV) 1 plateforme implantée dans le Gers (Wimooov) avec permanences à Auch, Condom, Isle Jourdain - Plate-forme internet du PPG en cours (financement dans la cadre TEPCV)	WIMOOV cherche des co-financements et des partenaires pour développer son action Travaux en cours pour les 3 autres	2 Projets multimodaux en cours sur les communes de :- l'Isle Jourdain (financement présenté au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) - Fleurance (financement dans la cadre TEPCV) - Plate-forme internet du PPG en cours (financement dans la cadre TEPCV)			
	14/09/2015 VESOUL - Haute-Saône	Garantir le maintien des stations-service indépendantes qui assurent le maillage territorial de l'offre de carburant (FISAC - Nombre dossiers - Localisation bénéficiaires)	DIRECCTE / UD32Pierre Bonnet pierre.bonnet@direccte.gouv.fr		x	x					
14/09/2015 VESOUL - Haute-Saône	Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres	SDEG jean-michel.walcker.sdeg@orange.fr  ADEME		x							

Economie / Emploi	13/03/2015 LAON - Aisne	Elaborer un plan national de déploiement du télétravail avec les associations d'élus et les partenaires sociaux		x								
	13/03/2015 LAON - Aisne	Atteindre l'objectif de 40 % de femmes parmi les créateurs d'entreprise en milieu rural	DIRECCTE / UD32Anouck Singeryanouck.singery@direccte.gouv.fr									
		1 Sensibiliser et informer les femmes sur l'entrepreneuriat ainsi que sur les conditions d'emplois dans la filière agricole		x								
		2 Sensibiliser et informer les femmes sur les conditions d'emplois dans la filière agricole		x								
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Favoriser la création d'entreprises dans les territoires ruraux : accompagner les entrepreneurs par les réseaux d'aide à la création ou à la transmission d'entreprises	DIRECCTE / UD32Anouck Singeryanouck.singery@direccte.gouv.fr		x							
	13/03/2015 LAON - Aisne	Elaborer une directive nationale d'orientation relative à l'ingénierie d'État		x								
13/03/2015 LAON - Aisne	Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique (Economie Sociale et solidaire)	DIRECCTE / UD32 Anouck Singery anouck.singery@direccte.gouv.fr Florent MICHELET DRAAF florent.michelet@agriculture.gouv.fr			x			Pas d'appel à projet en vu pour 2016. Interrogations pour 2017.	PTCE "ASAN Bio" (agroalimentaire, santé par alimentation naturelle et biologique) de la Lomagne Gersoise.			
2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	13/03/2015 LAON - Aisne	Simplifier l'accès des commerçants et artisans au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce = procédure AAP du FISAC		x								
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Soutenir le commerce dans les territoires ruraux (Dossiers FISAC)	DIRECCTE / UD32Pierre Bonnet pierre.bonnet@direccte.gouv.fr			x		OC : AAP FISAC 2015 : Communauté de communes de la LOMAGNE GERMOISE. Coût total HT : 1 939 242 € (en cours d'inscription par la DGE). Réunion prochain comité de sélection : 8 et 9 novembre 2016.	OC FISAC: commune de LECTOURE: 3ème tranche opération urbaine (coût total HT : 942 741 €) OC FISAC: commune de L'ISLE-JOURDAIN: 1ère tranche opération urbaine (coût total HT: 1 314 418 €) OC FISAC: Communauté de communes Coeur de Lomagne à St Clar: étude préalable opération collective (coût total HT: 8 800 €)	OC FISAC: commune de NOGARO: 2ème tranche opération collective (coût total HT: 1 338 970 €). OP FISAC: commune de Condom: 1ère tranche opération urbaine (coût total HT: 610 990 €). OC FISAC: commune D'EAUZE: 3ème tranche opération urbaine (coût total HT: 174 490 €).	OC FISAC: commune de PAVIE: aménagement du centre-bourg (coût total HT: 709 750 €). OC FISAC: commune de SEISSAN: étude préalable opération collective (coût total HT 6 379 €). OC FISAC: commune de MIRANDE: 1ère tranche opération urbaine (coût total HT: 690 803 €).	
	13/03/2015 LAON - Aisne	Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale : Contrat de revitalisation commerciale	DIRECCTE / UD32Pierre Bonnet pierre.bonnet@direccte.gouv.fr			x		2) Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) : AAP 2016 lancé le 16 juin 2016 par la DGE (cahier des charges disponible sur www.entreprises.gouv.fr) ; ● Le montant général de l'AAP n'est pas encore connu. Ces derniers seront fixés début 2017 après publication de la loi de finances initiales pour 2017 ; ● Calendrier 2016 : les dates limites de dépôt auprès des services de la DIRECCTE sont fixées au 28 octobre 2016 pour les opérations individuelles et au 30 janvier 2017 pour les opérations collectives.	Pas de contrats de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC) dans le département du Gers.			
Accès au numérique / Téléphonie mobile	13/03/2015 LAON - Aisne	Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités		x								
	13/03/2015 LAON - Aisne	Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Préfecture de Région Occitanie – SGAR Benoît Chabrier Benoit.chabrier@lrmp.gouv.fr			x		8 centres-bourgs ZB recensés fin 2015 →750 000€ max de financement Etat (PIA) notifié au CD31 fin juillet 2016	Dans le cadre du nouveau recensement des zones blanches téléphonie mobile , Gers Numérique a fait remonter au SGAR la commune de Roquepine qui sera mesurée en décembre.			
	13/03/2015 LAON - Aisne	Ouvrir un guichet « couverture mobile » pour accompagner les projets locaux (DGE)		x								
	13/03/2015 LAON - Aisne	Améliorer la couverture mobile à l'intérieur des logements : Accord avec opérateurs		x								
	13/03/2015 LAON - Aisne	Stimuler le financement participatif pour la médiation numérique : constitution d'un fonds financier		x								
	14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Engager tous les départements dans le plan France Très Haut Débit (THD)	Préfecture de Région Occitanie – SGARBenoît ChabrierBenoit.chabrier@lrmp.gouv.fr			x		Zone d'initiative privée : - conventions AMII non signées Zone d'initiative publique : - instruction dossier FSN : accord préalable de principe du Premier ministre en mars 2016 - montée en débit : début des travaux fin 2016 - fibre optique (FTTH) : début des travaux mars 2018				
	14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Mettre en place une couverture 4G sur 22 730 kilomètres de voies ferrées	Préfecture de Région Occitanie – SGARBenoît ChabrierBenoit.chabrier@lrmp.gouv.fr			x		niveau national via les obligations dans les licences				
14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Connecter 150 000 foyers supplémentaires au haut débit par satellite à l'horizon 2018	Préfecture de Région Occitanie – SGARBenoît ChabrierBenoit.chabrier@lrmp.gouv.fr			x		dans le cadre du plan THD, viendra en complément de la montée en débit et du FTTH					

14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Mobiliser le réseau de la médiation numérique pour accompagner l'utilisation du numérique en milieu rural (programme 2000 emplois d'avenir dans les espaces numériques publics, soutien des fabs-lab)	Préfecture de Région Occitanie – SGARBenoit.ChabrierBenoit.chabrier@lrmp.gouv.fr		x		Participation du SGAR au jury de sélection de l'appel à projet du Conseil régional FabRégion. Deux projets de fab-lab retenus dans le département (extension Artilect et IOT Valley)				
20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Mener une campagne complémentaire de résorption des zones blanches	Préfecture de Région Occitanie – SGARBenoit.ChabrierBenoit.chabrier@lrmp.gouv.fr		x		31 centres-bourgs potentiellement ZB remontés à la DGE en octobre 2016 → mesures prévues en décembre 2016 / janvier 2017				
20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Apporter une réponse aux besoins des territoires ruraux mal couverts par la téléphonie mobile en mobilisant toutes les solutions disponibles (création de pylones)	Préfecture de Région Occitanie – SGARBenoit.ChabrierBenoit.chabrier@lrmp.gouv.fr		x		en attente de la publication de la future plateforme web France mobile				
20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Renforcer l'association et l'information des élus sur le respect par les opérateurs télécoms de leurs engagements		Préfecture de Région Occitanie – SGARBenoit.ChabrierBenoit.chabrier@lrmp.gouv.fr	x		En attente de la sortie d'une circulaire sur ce sujet. CCRANT prévue début 2017				
	1	Composition CCRANT								
	2	Désignation de correspondants départementaux numérique / téléphonie mobile								
20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Faciliter le déploiement de points d'accès au Wi-Fi gratuit dans chaque bourg-centre	Préfecture de Région Occitanie – SGARBenoit.ChabrierBenoit.chabrier@lrmp.gouv.fr		x		Pas de consignes sur le sujet pour le moment				
20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Promouvoir des territoires collaboratifs expérimentaux		x	x						

Culture	Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire												
	13/03/2015 LAON - Aisne	1 Déployer la stratégie des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en faveur de l'accès des territoires ruraux et périphériques	DRACPascal Andurandpascal.andurand@culture.gouv.fr		x								
		2 Développer l'éducation artistique et culturelle dans ces mêmes zones (conventions locales)			x	4 Conventions locales signées - CTC PETR Portes de Gascogne - CTC Communauté de Communes du Bas Armagnac Grand Auch (Contrat de Ville) - PAH du Grand Auch		1 convention signée	1 convention signée	2 conventions signées			
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Développer et conforter la présence artistique dans tous les territoires : ateliers de fabrique artistique en milieu rural	DRACPascal Andurandpascal.andurand@culture.gouv.fr		x								
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Favoriser l'accès au cinéma dans tous les territoires : circuit de cinéma itinérant en milieu rural	DRACPascal Andurandpascal.andurand@culture.gouv.fr		x								
Jeunesse et Sports	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la jeunesse dans les territoires fragiles : appel à projets PIA		x									
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Développer les services de sport itinérant (financement CNDP)	DCSPPNadine.CantonNadine.canton@gers.gouv.frDominique.chabanet@gers.gouv.fr	x	x								
Agriculture	Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics												
	13/03/2015 LAON - Aisne	1 Faire connaître aux acteurs les possibilités offertes par le code des marchés publics	DRAAF Caroline QUINIO caroline.quinio@agriculture.gouv.fr	x	x			lancement d'un tableau d'aide juridique par la DRAAF en réunion régionale du 17 juin  Lancement de la boîte à outils localim par le Ministre en charge de l'agriculture le 24 octobre à Toulouse					
		2 Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement	DRAAF Caroline QUINIO caroline.quinio@agriculture.gouv.fr	x	x			mise à disposition d'outils auprès de différentes collectivités et structures du département  Accompagnement financier de Biologers par la DRAAF dans la mise en relation offre demande					
		3 Développer les plates-formes collaboratives	DRAAF Caroline QUINIO caroline.quinio@agriculture.gouv.fr		x			accompagnement financier de Biologers					
	13/03/2015 LAON - Aisne	Développer les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	DRAAF Annie BoggiaAnnie.boggia@agriculture.gouv.fr		x	8 GIEE comprenant 191 exploitations. AAP en cours		Nouvel Appel à projets régional pour 2016 ouvert à l'échelle de la région Occitanie : candidatures en cours d'instruction.					
	13/03/2015 LAON - Aisne	Dynamiser la filière bois en milieu rural en créant des GIEE forestiers	DRAAF Philippe Hans Philippe.hans@agriculture.gouv.fr		x	Aucun		0					
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux : labellisation des projets	DRAAF Caroline QUINIO caroline.quinio@agriculture.gouv.fr					Convention de partenariat DRAAF / Communauté de communes Bastides de Lomagne pour la mise en place d'un projet alimentaire de territoire signée courant oct / nov 2016  Possibles autres projets déposés dans le cadre de l'appel à projets national PNA qui se clôture le 30 novembre 2016	1 convention signée				
Tourisme	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Développer les contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux	DIRECCTE Pole 3E DTJulien Leglisejulien.leglise@direccte.gouv.frCDTL - JL Pereira		x								
	13/03/2015 LAON - Aisne	Renforcer les « pôles d'excellence touristique »	DIRECCTE Pole 3E DTJulien Leglisejulien.leglise@direccte.gouv.fr	x	x								
	13/03/2015 LAON - Aisne	Développer la marque Qualité Tourisme	DIRECCTE Pole 3E DTJulien Leglisejulien.leglise@direccte.gouv.fr	x	x								
Logement	13/03/2015 LAON - Aisne	Rénover 70 000 logements anciens via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat	DDT ANAH Pascal Lazerges Pascal.lazerges@gers.gouv.fr		x	- au 20/06/2016: 175 dossiers financés. En 2016 l'objectif est de 313 dossiers (suite au nouvel objectif de l'ANAH de 70 000 logements au niveau national à traiter, cet objectif va être revu à la hausse – proche de 400) - 595 dossiers déposés à l'ANAH à échéance de mars 2016		au 31/10/2016: 234 dossiers financés. En 2016 l'objectif est de 313 dossiers					
	14/09/2015 VESOUIL - Haute-Saône	Etendre le dispositif PTZ rural à toutes les communes de la zone C, soit 30 000 communes qui couvrent 90 % du territoire métropolitain et 40 % de la population		x	x								
	20/05/2016 - PRIVAS - Ardèche	Amplifier la démarche EcoQuartier/Écobourgs dans les communes rurales		x	x	le lotissement communal Bellevue à Saint Clar a été diplômé « Engagé dans la labellisation Ecoquartier » fin 2015. La commune de l'Isle Jourdain a déclaré son intention de candidater en 2017 pour sa ZAC.							
	13/03/2015 LAON - Aisne	Soutenir les territoires à énergie positive vers la croissance verte (TEPCV)	DDT Nathalie Duprat Gachies Nathalie.duprat.gachies@gers.gouv.fr	x	x	CD et PPG ont signé leur convention en octobre 2015. CGAA et CCAAG ont signé leur convention fin mai 2016. PPG, CGAA et CCAAG peuvent prétendre à une extension d'enveloppe de 1,5 M€. Le CD pourrait bénéficier de 800000 €.	Le CD32 devrait signer prochainement sa convention pour une extension d'enveloppe de 800 000 €. Les 3 autres territoires préparent leurs conventions d'extension. Les actions inscrites dans les conventions initiales sont mises en œuvre. Des COTEC sont organisés régulièrement pour suivre et animer la démarche au niveau local.	fait partie des lauréats TEPCV		la com d'agglo du grand Auch fait partie des lauréats TEPCV ainsi que la CCAAG	fait partie des lauréats TEPCV		

	<p><b>Ecologie</b></p>	<p>13/03/2015 LAON - Aisne</p>	<p>Développer la méthanisation (1500 projets de méthaniseurs en 3 ans)</p>	<p>DRAAFValérie MartelValerie.martel@agriculture.gouv.fr</p>		<p>x</p>	<p>- Projet Methagri 32 en phase de construction à Pellefigue - Projet en phase étude de faisabilité sur la CCLG (financé par Tepcv) - Projet Trigone de valorisation biogaz de décharges d'ici 2 ans</p>	<p>SIA Condom ; Les Vignerons du Gerland 01 ; Les Vignerons du Gerland 02 ; Tariquet SARL BioGascogne Energie ; Biogaz du Grand Auch, GAEC de Pargas</p> <p>1 projet méthanisation en construction : METHAGRI 32</p> <p>6 projets méthanisation en suspens ou abandonnées : EARL Lavocat ; GAEC la Paillère ; SARL Méridionale d'Aménagements et Services ; Producteurs de Plaimont ; GAEC de Phalange ; Ste Christie</p> <p>5 projets méthanisation en étude ou développement : EARL ABADIE ; SCFA Domaine de Villeneuve ; CET</p>	<p>GAEC de PARGAS à La Romieu (traiter les déchets sans récupérer l'énergie)</p> <p>Methagri 32 à Pellefigue en cours de constitution</p>	<p>Les vigneron de Gerland à Panjas et Eauze (Site 1 + 2 : traiter les déchets sans récupérer l'énergie)</p> <p>Tariquet à Eauze (traiter les déchets sans récupérer l'énergie)</p> <p>SARL Biogascogne Énergie à Vic Fezensac (récupérer l'énergie)</p> <p>SIA Condom à Condom (traiter les déchets sans récupérer l'énergie)</p>	<p>Biogaz du Grand Auch (Récupération énergie)</p>	
--	------------------------	------------------------------------	--	--	--	----------	---	---	---	--	--	--

3 – Mise en réseau des territoires	13/03/2015 LAON – Aisne	Engager une démarche partenariale en mobilisant l'ensemble des leviers de développement - Revitalisation bourgs-centre (54 sites retenus suite à appel à projets)		x								
	13/03/2015 LAON – Aisne	Coproduire avec les élus et les professionnels un urbanisme adapté aux ruralités (groupe de travail national)		x								
	13/03/2015 LAON – Aisne	Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires (4 sites retenus)										
	13/03/2015 LAON – Aisne	Renouveler les axes d'une politique nationale de la montagne										
	13/03/2015 LAON – Aisne	Assurer un rééquilibrage territorial en faveur des espaces ruraux et de la revitalisation des bourgs-centres (Outre-Mer)										
4 - Accompagner les territoires	14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Créer un fonds de soutien à l'investissement public local (1 mds euros en 2016) pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités		x								
	14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Mobiliser 300 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local en 2016 pour accompagner le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants	PréfectureDIRCIME – SPIDMarie-isabelle.botan@gers.fr		x							
	14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Élargir le remboursement de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics des collectivités	Préfecture Bureau du contrôle budgétaire Bernadette.solirene@gers.gouv.fr		x							
	14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Simplifier les normes comptables applicables aux investissements des communes et intercommunalités			x							
	14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Augmenter la DETR (abondement + 200 M€ en 2016)	PréfectureDIRCIME – SPIDValérie.hallynck@gers.gouv.fr		x							
	14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Réformer la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour la rendre plus lisible et plus juste			x							
	14/09/2015 VESOUL – Haute-Saône	Mettre en place un nouveau dispositif de zonage de revitalisation rurale (ZRR) plus juste et plus simple (effectif au 01/07/2017)			x	x						
	20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	16 nouveaux allègements des normes des collectivités territoriales			x							
	20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Instaurer des contrats de ruralité	Préfecture			x						
	20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Nommer des référents ruralité	Préfecture			x						
20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Étendre le bénéfice du dispositif "AIDER" (10 missions par an pendant 5 ans, sélection nationale suite à propositions des préfetures)	Préfecture		x	x							
20/05/2016 - PRIVAS – Ardèche	Conclure une charte de partenariat avec les grands réseaux associatifs nationaux			x								

Bilan de la programmation FSIPL 2016 : 32 dossier programmés pour un total de 4, 55 M€ - 2,29M€ enveloppe thématique – 20 dossiers - 2,23M€ Enveloppe Bourg Centre – 11 dossiers - 22 000 € enveloppe numérique – 1 dossier	FSIPL Thématique 1 345 152 €	FSIPL Thématique 396 488 €	FSIPL Thématique 147 567 €	FSIPL Thématique 294 877€
Parmi les 32 dossiers 2 concernent le PETR Chalosse et Tursan Projet de Barcelone du GERS pour 250 000 € (Enveloppe Bourg centre) Projet de Bernède pour 115 500 € (Enveloppe thématique)	FSIPL Bourg Centre 772 621 €	FSIPL Bourg Centre 238 030 €	FSIPL Bourg Centre 828 345 €	FSIPL Bourg Centre 168 950 €
	Total FSIPL 2 117 773 €	Total FSIPL 634 518 €	Total FSIPL 975 912 €	Total FSIPL 463 827 €

L'élargissement du remboursement de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics est effectif depuis le 1er janvier 2016. En 2016, il ne concerne que les communautés de communes, la communauté d'agglomération et la commune nouvelle de Castelnau d'Auzan Labarrère.

En 2017, il concernera également les communes qui sont pérennisées et en 2018, l'ensemble des collectivités.

La programmation DETR 2016 est quasi finalisée; elle est plus importante que celle qui est ventilée par pays, la commune de Barcelonne (250 000 euros) appartenant au pays Adour Chalosse Tursan (Aquitaine)

4 654 360 €

1 401 528 €

2 400 754 €

1 001 662 €

6 réunions de travail avec les 3 PETR du Gers  
La préparation du PETR Val d'Adour dont le siège est situé dans les Hautes-Pyrénées est piloté par la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre

2 Réunions de travail  
Projet de contrat transmis le 18 novembre 2016 à la consultation des services départementaux et régionaux

2 Réunions de travail  
Projet de contrat en cours

2 Réunions de travail  
Projet de contrat en cours

1 Contrat en cours d'élaboration piloté par Préfecture 65

Mme Laybourne, Sous-Préfète de Mirande a été nommée référente à la ruralité par Mr Pierre Ory, Préfet du Gers

Appel à repérage des territoires à proposer au dispositif Aider en 2017 du Ministère en date du 9 novembre.  
2 propositions seront transmises au SGAR pour le département du Gers : 1 concerne la CC bastides de Lomagne et l'autre concerne l'ensemble du Gers

1 proposition ADER transmission au préfet de région le 24/11/2016